

DM – Escalier extérieur

260, rue d'Amsterdam (suite 400)

Conseil

20 octobre 2026



Requérant	Richard Coulombe, président et secrétaire de Gestion Couvrens Inc.
Industriel – Entreposage	
Propriétaire	Gestion Couvrens Inc.
Demande de dérogations mineures	Demande de dérogations mineures visant à autoriser l'installation d'un escalier extérieur autre que celui donnant accès au rez-de-chaussée ou au sous-sol dont : - L'implantation serait en cour avant secondaire au lieu d'en cour latérale ou arrière, tel qu'exigé au tableau 41 à l'article 379 du <i>Règlement n° 2025-748 de zonage</i> pour les usages industriels; - La structure de l'escalier serait ouverte au lieu d'être emmurée, tel qu'exigé à l'article 407 du <i>Règlement n° 2025-748 de zonage</i> pour les usages industriels.
Notes	• Un parcours d'évacuation (trottoir) en dalles de béton préfabriquées sur un lit de poussière de pierre longeant le bâtiment et menant à la cour arrière sera également aménagé au pied de l'escalier extérieur; • Une fenêtre existante sera réduite afin d'installer la porte menant à l'escalier extérieur; • L'escalier sera fait en acier galvanisé peint en noir; • L'escalier sera implanté à 14,13 m de la limite avant secondaire (rue de Bordeaux); • La porte sera en acier de couleur agencée au revêtement et à l'escalier, soit gris charcoal; • La superficie aménagée est inférieure à 50 m², donc ne nécessite pas de gestion des eaux pluviales conformément à l'article 54 du <i>Règlement 2019-583 sur les branchements privés</i>.

DÉROGATIONS MINEURES

PROJET / DEMANDES

NORMES –Règlement de zonage n° 2025-748

Autoriser l'installation d'un escalier extérieur autre que celui donnant accès au rez-de-chaussée ou au sous-sol dont :

- L'implantation serait en cour avant secondaire au lieu d'en cour latérale ou arrière, tel qu'exigé au tableau 41 à l'article 379 du *Règlement n° 2025-748 de zonage* pour les usages industriels;
- La structure de l'escalier serait ouverte au lieu d'être emmurée, tel qu'exigé à l'article 407 du *Règlement n° 2025-748 de zonage* pour les usages industriels.

Tableau 41 à l'article 379

Tableau 41 - Constructions accessoires autorisées dans les cours

Type de constructions accessoires	Cour avant	Cour avant secondaire	Cour latérale	Cour arrière	Autres normes applicables
Escalier extérieur autre que celui donnant accès au rez-de-chaussée ou au sous-sol d'un bâtiment principal	non	non	oui	oui	article 407

407. ESCALIER EXTÉRIEUR AUTRE QUE CELUI DONNANT ACCÈS AU REZ-DECHAUSSÉE OU AU SOUS-SOL D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL

1° Généralité

L'escalier doit être emmuré.

2° Implantation

L'empiètement maximal dans la marge latérale et la marge arrière est de 2 m.
La distance minimale d'une limite de propriété latérale et arrière est de 2 m.

contenu
PLAN D'IMPLANTATION
ÉLEVATION

étude	dessin	révision
ER / K.R.	K.R.	ER / K.R.
échelle	1 : 100	serie
classe	26-23	feuille
		1
		2

NOTES

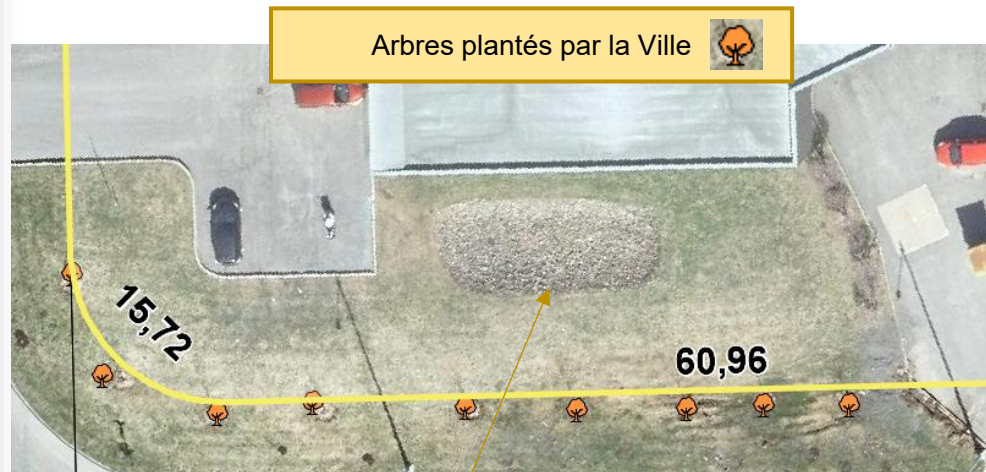
- 01 NOUVEL ESCALIER EXTERIEUR D'ISSUE. VOIR DÉTAILS PAGE 2.
- 02 PARCOURS D'ÉVACUATION EN DALLES DE BÉTON PRÉFABRIQUÉES DÉPOSÉES SUR UN LIT DE POUSSIÈRE DE PIERRE.
- 03 NOUVELLE PORTE D'ISSUE DANS L'OUVERTE DE LA FENÊTRE EXISTANTE. FENÊTRE EXISTANTE À RÉDUIRE. CONSERVER LE LITEAU LIBRE EXISTANT.
PORTE ET CADRE EN ACIER PEINT TEL QUE LE REVÊTEMENT ADJACENT (GRIS CHARCOAL)
- 04 RAGRÈGE DU PAREMENT, TEL QUE L'EXISTANT.
- 05 BASSIN DE RÉTENTION LOCALISÉ À 2 900mm DU MUR DE FONDATION.

1 : Parcours d'évacuation (trottoir)

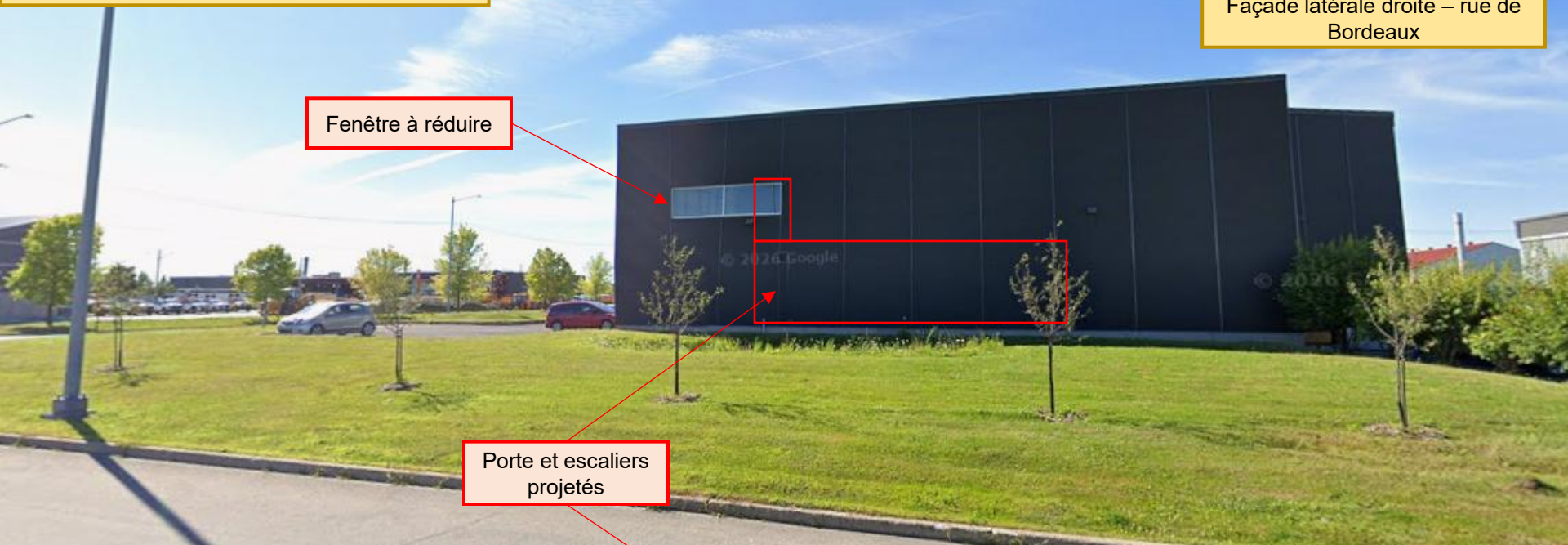
2 : Escalier

5 : Bassin de rétention

ÉCHELLE: 1:400



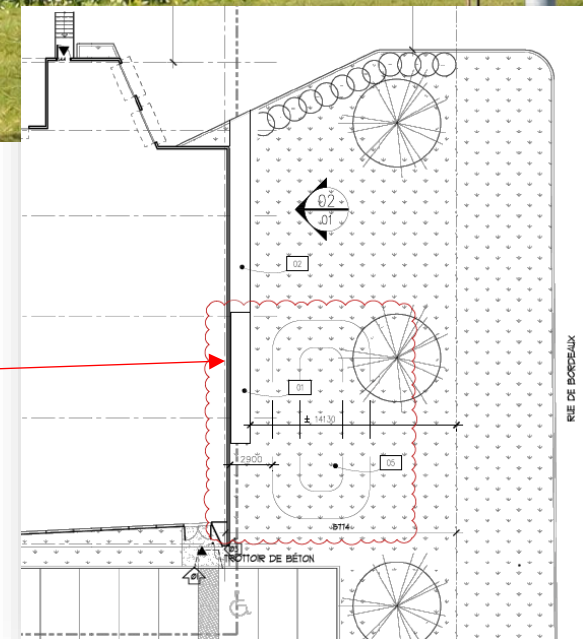
Emplacement du bassin de rétention



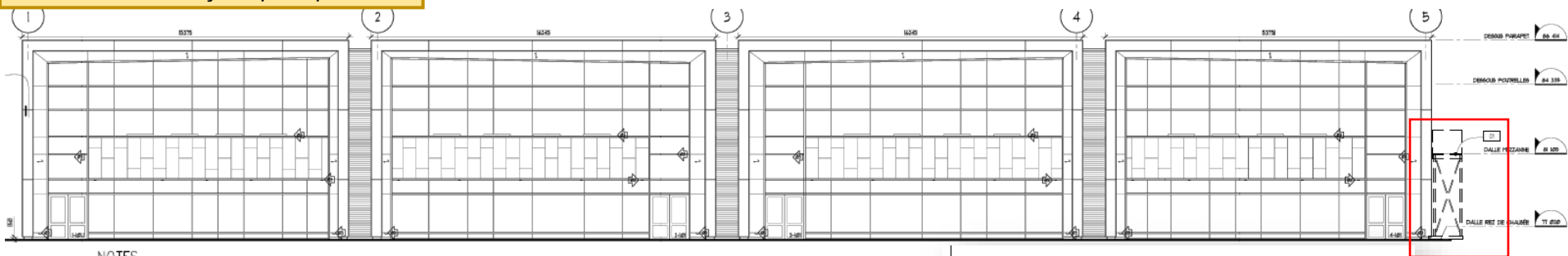


**Autoriser l'installation d'un escalier extérieur
autre que celui donnant accès au rez-de-
chaussée ou au sous-sol dont :**

- L'implantation serait en cour avant secondaire au lieu d'un cour latérale ou arrière tel qu'exigé au tableau 41 à l'article 379 du *Règlement n° 2025-748 de zonage* pour les usages industriels;
- La structure de l'escalier serait ouverte au lieu d'être emmurée tel qu'exigé à l'article 407 du *Règlement n° 2025-748 de zonage* pour les usages industriels.



Élévation - façade principale

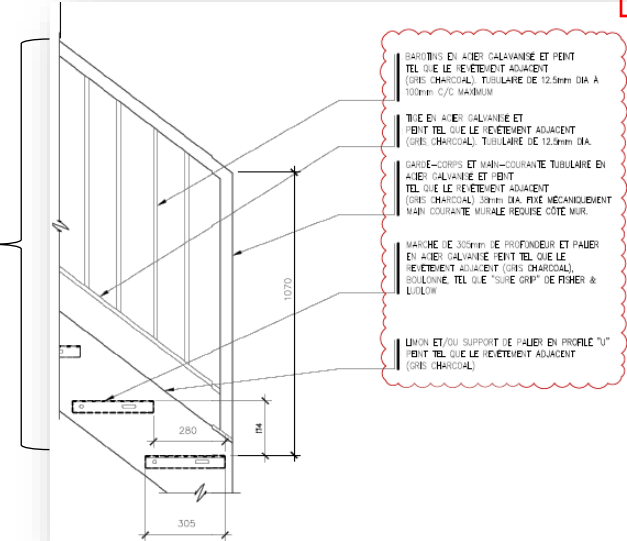


NOTES

- 01 NOUVEL ESCALIER EXTERIEUR D'ISSUE VOIR DÉTAILS PAGE 2.
- 02 PARCOURS D'ÉVACUATION EN DALLES DE BÉTON PRÉFABRIQUÉES DÉPOSÉES SUR UN LIT DE POUSSIÈRE DE PIERRE.
- 03 NOUVELLE PORTE D'ISSUE DANS L'OUVERTE DE LA FENÊTRE EXISTANTE. FENÊTRE EXISTANTE À RÉGLER. CONSERVER LE LUNETTE UBRE EXISTANT.
- 04 PORTE ET CADRE EN ACIER PEINT TEL QUE LE REVÊTEMENT ADJACENT (GRIS CHARCOAL).
- 05 RAGRÈGE DU PAREMENT. TEL QUE L'EXISTANT.
- 06 BASSIN DE RÉTENTION LOCALISÉ À 2 900mm DU MUR DE FONDATION.

Acier galvanisé
peint gris charcoal
pour :

- Barotins;
- Tige;
- Garde-corps;
- Main-courante;
- Marches



Élévation - façade latérale droite (rue de Bordeaux)

